

La formation par « constellations », c'est non !

L'Inspecteur d'Académie met en place sur consignes du Ministre Blanquer, l'accompagnement obligatoire de tous les professeurs des écoles à partir de cette année.

Tous devront être accompagnés et suivis par des conseillers pédagogiques au sein de constellations sur plusieurs années (plan mathématiques et plan français).

Il ne s'agit pas là d'une question de pédagogie mais bien d'une question de modification de nos conditions de travail qui s'inscrit dans les décrets de l'évaluation de PPCR.

Cette remise en cause de nos droits au libre choix de la formation continue et des animations pédagogiques ainsi que de notre liberté pédagogique est inacceptable et crée un précédent dont nous devons obtenir l'abandon.

Par ailleurs, le Ministre propose d'utiliser le décret sur les 5 jours de formation sur temps de vacances si le nombre de remplaçants est insuffisant... « Le problème du temps de remplacement disponible peut trouver de nouvelles solutions dans la récente possibilité de la rémunération de la formation offerte par le décret 2019-935 du 6 septembre 2019. »

La FNEC FP FO a déposé l'avis suivant au CHSCT-Académique :

"Le CHSCT-A considérant l'impact sur les conditions de travail des enseignants de la mise en place de la réforme de la formation qui impose un suivi par constellations demande la suspension de ce dispositif et le retour à un libre choix de la formation continue sur temps de travail et des animations pédagogiques."

Nous reprenons cet avis à notre compte et demandons à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de suspendre le dispositif de la formation par constellations.

NOM	Prénom	Ecole	Mail *

A RETOURNER A fo-snudi@wanadoo.fr ou SNUDI FO 37 / 18 rue de l'oiselet 37550 SAINT-AVERTIN

* Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat Snudi FO 37. Elles sont conservées pour une durée de 3 ans à des fins de réponses et de communication.

Les informations "nom, prénom, école" seront les seules affichées sur le document de pétition que nous transféreront à l'administration.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : fo-snudi@wanadoo.fr.